

# INFOce IMTW



CE novembre 2017

deux ou trois choses que nous avons retenues

... de la séance des CE du 23 novembre 2017

Deux courtes plénières CE IMTW le même jour, voilà comment a commencé ce début de mandature 2017-2019 :

- 1<sup>ère</sup> plénière : Désignation du Secrétaire... euh, tentative seulement !
- 2<sup>nde</sup> plénière : Prorogation des mandats CHSCT jusqu'au 22 mai 2018

Pour FOCOM, il est indispensable de faire démarrer au plus vite le nouveau CE, afin de permettre la continuité de vos prestations ASC.

Prochaine séance : 14 décembre 2017

## CE IMTW mandature 2017-2019, faux départ : Faute de candidat au Secrétariat, un navire à la dérive !

Le Code du Travail impose que la 1<sup>ère</sup> plénière en début de mandature CE soit exclusivement consacrée à la désignation du Secrétaire. Depuis la création en 2005 des premières instances CE à France Télécom Orange, les usages veulent que la 1<sup>ère</sup> organisation syndicale en voix assure ce rôle.

### Deux vainqueurs ...

Le problème, c'est que deux syndicats peuvent revendiquer la place de 1<sup>ère</sup> organisation pour IMTW :

- La CFDT obtient le plus de voix, avec 27,6 % des scrutins tous collèges confondus (4 sièges titulaire),
- La CFE-CGC obtient le plus de sièges (5 sièges cadre), et donc plus de moyens à mettre théoriquement au service de l'instance.

On s'attendait donc à une concurrence acharnée.

### ... mais aucun volontaire pour travailler !

Malheureusement, l'inédit, le pire, est arrivé ! Aucune de ces 2 organisations n'a proposé de candidat, chacune revendiquant la 2<sup>ème</sup> place !

- La CFDT affiche dès le départ son irresponsabilité totale, puisqu'aucun de ses 4 élus titulaires n'a un minimum d'expérience CE, et donc ne souhaite s'investir dans sa gestion.
- La CFE-CGC conditionne pour sa part la désignation d'un Secrétaire à l'application intégrale de son programme électoral, sans ouvrir à la moindre discussion ni possibilité de compromis aux autres organisations syndicales.

Compte-tenu de la brutalité sociale de CFE-CGC (exemple : menace de licenciements à Rennes, cf. notre tract CE d'octobre), aucun syndicat n'a cédé à ce chantage inacceptable.



### Au final, 7900 salariés perdants : vous !

Hésitations au démarrage, majorité de gestion non constituée, postures politiques radicales...

Les conséquences d'une telle situation, nous les connaissons : en 2011, la CFDT avait déjà essayé d'imposer son programme, sans compromis ni moyens pour le mettre en œuvre.

**Résultats : pas une prestation ASC proposée avant septembre 2012, risques psycho-sociaux graves pour les salariés du CE, chaos général dans la gestion, ...**

Jusqu'à la démission du Secrétaire, suivie de la constitution d'une majorité multi-OS enfin fondée sur un compromis de gestion.

En bref, un an de perdu !

### FOCOM appelle au compromis

Avec respectivement 5 / 4 et 4 sièges titulaire pour CFE-CGC / CFDT et CGT, aucune majorité n'est possible sans qu'au moins deux de ces trois organisations s'accordent.

FOCOM (avec 1 seul siège titulaire) a appelé toutes les délégations à l'échange, pour rechercher ce nécessaire compromis. Depuis le 7 novembre malheureusement, personne n'a répondu à notre appel, les stratégies d'appareil semblant encore privilégiées au bon fonctionnement de l'instance !

Compromis ne signifie pas non plus accepter n'importe quoi. FOCOM a réaffirmé ses valeurs en séance, dans sa déclaration préalable (au verso).

### Quelle suite, si ça dure encore ?

La Direction peut théoriquement procéder à 3 appels successifs pour choisir un Secrétaire à l'instance. Après cela, il lui faudra saisir en référé le Tribunal de Grande Instance pour qu'il désigne un mandataire extérieur chargé de faire fonctionner le CE. Aussi bien pour l'accès rapide à vos prestations ASC que pour l'image du syndicalisme, espérons que les élus CFDT et CFE-CGC sauront prendre leurs responsabilités, en se mettant très vite au travail.

**FOCOM soutiendra toutes les initiatives (pétitions, accord de gestion, ...) qui pousseront dans le sens de la bonne marche de notre CE, au service de vos intérêts.**

## Mandats CHSCT prorogés 6 mois

Le CHSCT est l'instance la plus protectrice de vos droits, et du respect de vos conditions de travail, d'hygiène et de sécurité (\*)

Depuis la Loi Rebsamen, les mandats CHSCT tombent en même temps que les mandats CE et DP. De ce fait, après les élections CE et DP de novembre 2017, les 26 CHSCT du périmètre IMTW ont officiellement perdu leur légitimité.

Il convenait donc de toute urgence d'en proroger les mandats, jusqu'au 22 mai 2018 (6 mois max), afin d'éviter que leurs prérogatives retombent à la charge des établissements DP, et pour avoir le temps d'organiser les élections pour le renouvellement de leurs élus.

Il fallait un CE extraordinaire pour prendre cette décision, nécessairement unanime. Il s'est tenu dans la foulée du CE de désignation du Secrétaire. Le vote unanime des élus a été obtenu. Ouf !

(\*) C'est sans doute parce que les CHSCT ont un réel pouvoir, que les **ordonnances Loi Travail** ont décidé de les supprimer pour les intégrer dans un Conseil Social d'Entreprise, qui disposera de moins de moyens, et réduira les compétences spécifiques actuelles de vos élus.

Vous voulez en savoir plus sur les conséquences de ces ordonnances ? **FOCom** a préparé pour vous **10 fiches pratiques thématiques**. Demandez-les à vos représentants.

## Déclaration préalable FOCom lue au CE IMTW du 23 novembre 2017

« Nous voici à l'aube d'une nouvelle mandature. Et nous avons un vœu : celui de voir le CE se mettre en place très rapidement, le voir devenir opérationnel et efficace le plus tôt possible, et le voir fonctionner en toute cohérence et intelligence. Cela s'entend tant sur le plan des ASC que sur le plan économique. Et cela est d'autant plus nécessaire que le mandat va courir sur seulement 2 ans.

Aujourd'hui, nous allons élire le Secrétaire de cette instance. Toutes les possibilités sont ouvertes, puisqu'aucune organisation syndicale n'a obtenu la majorité absolue.

Comme par le passé, **FOCom** s'inscrira pour cela dans une logique d'ouverture, de dialogue et d'esprit constructif, et ce, dans l'intérêt souverain des salariés de notre périmètre.

Pour autant, **FOCom** compte rester fidèle à ses valeurs.

Valeurs humaines d'abord, qui se déclinent en particulier dans l'attention toute particulière que nous comptons apporter aux différents dossiers, et à leurs conséquences sur les salariés et les conditions de travail.

Valeurs de solidarité ensuite, qui se déclinent selon plusieurs axes :

- **FOCom** réaffirme être en faveur de la répartition des budgets CE en fonction des effectifs et non de la masse salariale
- Nous voulons une restauration collective homogène, quel que soit son CE de rattachement, principe garanti par l'accord de délégation à Orange du service de restauration

- Pour **FOCom**, le CE se doit d'être un employeur exemplaire, vis-à-vis des 14 salariés du CE au service des prestations ASC et AEP
- Nous sommes en faveur d'Activités Sociales et Culturelles socialement justes et indexées sur le principe du QF commun à 16 des 18 CE du Groupe Orange, ainsi qu'au maintien de la solidarité inter génération par le CCUES (prestations Enfance et Retraités)
- Et surtout, nous entendons maintenir, voire développer le lien social entre les salariés, grâce au maintien d'un budget dédié aux ASC locales. Cela ne peut s'inscrire, bien évidemment, avec toutes les politiques...

Dans le respect de ses valeurs, **FOCom** compte ainsi participer activement à la bonne marche du CE en mettant son expérience et sa compétence au service des salariés. »

### Rappel Les deux missions d'un CE :

- Défense des intérêts des personnels dans le cadre des réorganisations, des décisions relatives à la gestion économique et financière de l'entreprise, à la formation professionnelle, à l'égalité homme/femme, à l'organisation du travail, ...
- Gestion des Activités Sociales et Culturelles (ASC)

### Vos élus au CE IMTW

Valérie **GIRAUD** — 06 08 35 99 41  
Jean-Philippe **CHEVALIER** — 06 71 58 01 14

### Vos correspondants syndicaux

Monique **LAFORGE** — IMTW — 06 82 79 78 42  
Juventin **PETERS** — OLS — 06 87 25 26 91  
Christophe **DOUSSON** — OLN — 02 96 07 21 99  
Pierre **GERMANN** — OINIS — 01 42 75 34 69  
Karim **BAKOUCHE** — OWF — 03 90 31 19 32  
Arnaud **GALARA** — MEC — 01 57 39 75 46

(Autres désignations en cours)

